



Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires

Sigle
FNPEIS

Date de création
5 janvier 1988

Textes de référence
Loi du 5 janvier 1988
Décret du 18 mai 1989

Tutelle
Ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville

Moyens
1 205,620 MF (Budget 1993)

Effectif
Le service Mission prévention et santé publique est composé de 10 personnes.

Responsables
M. le P^r Hubert Allemand, professeur de santé publique
M^{me} Gautier-Pascaud, sous-directeur

Coordonnées
CNAMTS
Service Mission prévention et santé publique
66, avenue du Maine
PARIS CEDEX 14
Téléphone 42 79 31 07

Statut
Fonds géré par la Mission prévention et santé publique, sous la responsabilité du médecin conseil national. Cette Mission est rattachée à l'Échelon national du service médical de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés, établissement public national à caractère administratif.

Objectifs
Développer des actions de santé publique à réaliser en collaboration avec tous les partenaires intéressés, notamment les professionnels de santé avec évaluation médicale, sociale et économique

Organisation et fonctionnement
Le programme du FNPEIS est fixé par arrêté publié au *Journal Officiel*. L'arrêté du 28 janvier 1993 a défini un programme cadre, valable sans limitation de durée répertoriant les actions en deux grandes catégories :

- les actions d'envergure nationale,
- les actions pilotes ou expérimentales menées à l'échelon départemental en vue d'une généralisation.

Particularités
Les actions locales sont conduites à l'initiative des caisses qui, sur appel d'offres, présentent des projets d'actions soit en qualité de site expérimental (ex : dépistage de certains cancers), soit dans le cadre de la déclinaison locale des campagnes d'information nationale (bon usage du médicament, accidents de la vie domestique, sida, alcool,...).

Missions
Mettre en œuvre, gérer et assurer le financement d'actions de prévention, d'éducation et d'information sanitaires propres à améliorer l'état de santé générale de la population.

Partenaires privilégiés

- *Au niveau national*
Le ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville, le ministère de l'Économie et des finances, le Comité français d'éducation pour la santé, l'Agence française de lutte contre le sida, l'Association française pour la prévention et le dépistage des handicaps de l'enfant.
- *Au niveau local*
Les caisses d'assurance maladie conduisent leurs actions dans le cadre d'un multipartenariat associant les réseaux des partenaires nationaux et locaux (professionnels de santé, conseils généraux, associations,...).

Perspectives et projets
Poursuivre et optimiser les actions de santé publique.

Actions et Publications

- Animation du réseau des 55 centres d'examen de santé (700 000 examens par an).
- Campagnes d'information nationale sur des thèmes d'éducation pour la santé : bon usage du médicament, tabagisme, consommation excessive d'alcool, accidents de la vie domestique, sida, vaccination ROR, grippe avec relais au niveau local par l'intermédiaire des caisses d'assurance maladie.
- Programme de vaccination anti-grippale.
- Programme de dépistage de certains cancers (du sein, colo-rectal, du col de l'utérus).
- Actions nationales de dépistage de certains handicaps de l'enfant (diagnostic prénatal et néonatal) et de l'adulte.
- Actions locales d'hygiène bucco-dentaire.
- Actions expérimentales de prise en charge de consultations d'orientation en faveur des bénéficiaires du RMI et mise en œuvre de programmes coopératifs de prévention des accidents de la vie domestique.